

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU 9 AVRIL 2025

SÉANCE OUVERTE À 20 H 00

Présent-e-s :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Conseillères municipales

MM. Jonathan CHRISTIN, Didier HENRIOD, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN, Conseillers municipaux

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, Maire

Mme Christine RAMBACH, adjointe

M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusé.e.s :

Mme Nassima LAGROUNI, Conseillère municipale

M. Denis van LEEMPUT, Conseiller municipal

Assiste :

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

Procès-verbaliste :

Mme Kadija LENAUD

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2025
- II. RAPPORTS DE COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. MOTIONS
- V. QUESTIONS ET DIVERS

Mme HENRIOD, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal. Elle excuse Mme LAGROUNI et M. van LEEMPUT, membres du Conseil municipal, et salue le public.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2025

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Sans remarque ni question, **la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 est approuvé par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Commission finances

M. NODA GONZALEZ informe que la commission finances s'est réunie le 20 mars 2025 et que le point suivant a notamment été traité.

- **Fondation communale pour le chauffage**

Le Président de la Fondation, M. ROCH, est venu présenter la situation financière de la Fondation et les différentes options qui se présentent pour arriver à l'équilibre.

Pour rappel, les comptes de la Fondation présentent régulièrement des résultats négatifs. Pour pallier une partie de ces pertes annuelles, la Commune verse une subvention de CHF 40'000.00/an. Les pertes cumulées s'élèvent à ce jour à CHF 176'000.51.

Le service des affaires communales (SAFCO) demande que la Fondation trouve une solution pour assainir ses comptes d'exploitation ainsi que sa trésorerie.

M. ROCH a présenté les deux axes suivants qui ont été validés par les membres de la Fondation.

- Dotation (décision de la compétence communale) : en effet, au moment de la création de la Fondation, la Commune a fait un prêt à la Fondation pour permettre la création du réseau, environ CHF 9,5 mios. A ce jour, ce prêt a été partiellement remboursé (à hauteur de CHF 315'000.00/an) et la dette s'élève à plus de CHF 5,8 mios.

Afin de réduire cette dette, la Fondation sollicite à la Commune une dotation de CHF 2 mios. Cette dotation permettrait d'assainir les pertes cumulées et également d'offrir une stabilité financière. Pour la Commune, il ne s'agit pas de verser CHF 2 mios, mais bien de transformer la dette actuelle de CHF 5,8 mios en une dotation de CHF 2 mios ; il restera donc une dette de CHF 3,8 mios. Il s'agit d'écritures comptables. A noter que cette dotation, en cas de vente du réseau, sera restituée à la Commune.

- Hausse des tarifs (décision de la compétence de la Fondation) : au niveau de l'exploitation, les tarifs n'ont jamais été augmentés depuis la création du réseau. Le Conseil de Fondation a décidé, dès le 1^{er} janvier 2026, d'augmenter les tarifs. Les clients seront informés par écrit personnellement préalablement de cette procédure. Cette entrée financière supplémentaire permettra à la Fondation de présenter des résultats positifs ainsi que d'assurer les coûts liés à l'entretien du réseau. De son côté, la Commune pourra alors, si elle le souhaite, supprimer cette subvention annuelle de CHF 40'000.00 du budget.

Avant de prendre position concernant la dotation, les membres de la commission finances ont demandé de pouvoir reprendre le sujet lors de la prochaine séance du 16 avril 2025.

Le Conseil municipal sera ensuite amené à se prononcer par le biais d'une délibération.

Commission école, petite enfance

Mme HENRIOD, au nom du Président M. Jonathan CHRISTIN absent lors de séance, informe que la commission école, petite enfance s'est réunie le mardi 11 mars 2025 et que les points suivants ont notamment été traités :

- **Promotions**

La première partie de la séance, à laquelle étaient invités les partenaires (l'école, l'Amicale des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville, l'Association de parents d'élèves d'Aire-la-Ville et le responsable des bâtiments) a concerné l'organisation de la fête des promotions.

Celle-ci aura lieu le vendredi 27 juin 2025, de 17h30 à 1h00.

Durant la journée, les élèves de l'école pourront profiter des animations de *Gargot de Joc* et des châteaux gonflables avant de déguster une glace dans l'après-midi.

Concernant les festivités en soirée, la caisse et la buvette ouvriront à 17h30 et la partie officielle aura lieu de 18h30 à 19h30. Des animations sont prévues pour les enfants et les adultes durant la soirée.

- **Conventions crèche – partenaires**

En 2^{ème} partie de séance, en réponse à la demande de Monsieur RAEMY, Madame RAMBACH a confirmé que les conventions, pour la mise à disposition de places de crèche, avec les communes partenaires ont toutes été signées et renouvelées pour les 5 prochaines années.

La Présidente remercie pour les rapports.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

La Présidente n'a pas de communication.

La Présidente passe la parole à **M. NOVELLE**.

Rhône – vidange

La vidange du Rhône aura lieu du 16 mai au 6 juin 2025. Le processus démarrera par un abaissement des eaux de 4 jours, suivi d'une semaine de travaux et d'une remontée des eaux sur 10 jours.

Législature 2025-2030 / Conseil municipal – séance d'installation

Un courrier sera envoyé aux Conseillers municipaux. M. NOVELLE informe déjà que cette séance aura lieu le lundi 2 juin, à 18h00. Le secrétariat général enverra prochainement aux

membres du Conseil municipal élus un tableau avec les différentes commissions – dont les membres seront élus lors de la séance du 2 juin.

Il informe que l'organisation a été légèrement remodelée pour cette nouvelle législature. En effet, il y avait 9 dicastères répartis entre les trois membres de l'Exécutif, qui ont été réduits à 6, soit 2 dicastères par magistrat. La répartition des dicastères sera la suivante :

Mme RAMBACH : social et jeunesse / culture, loisirs et mobilité

M. APOTHELOZ : sport, sécurité / bâtiments

M. NOVELLE : finances / routes, déchets, espaces verts

Sur la base de la composition du Conseil municipal, 2 groupes politiques avec 6 et 7 membres, M. NOVELLE annonce que la répartition dans les commissions ne sera plus de 4 et 2 personnes par groupe politique, mais de 3 (Entente Villageoise) et 2 (Aire-la-Ville Ensemble).

La séance du 2 juin permettra également d'élire les 6 présidences de commission. Lors de la séance de fin juin, le Conseil municipal devra également élire les représentants des diverses fondations.

Mme RAMBACH rappelle que dans le Conseil de Fondation petite enfance Confignon-Aire-la-Ville, siègent 2 membres du Conseil municipal, et que dans le cadre de la présente législature, un membre de chacun des groupes avait été désigné (MM. LANZA et CHRISTIN).

M. HENRIOD ne comprenant pas la répartition de 3 et 2 par commission, sachant que l'Entente Villageoise a 7 élus et Aire-la-Ville Ensemble 6.

M. NOVELLE explique que cette répartition est du ressort de l'Exécutif. Tout en précisant que 4 pour 2 aurait également été possible, ce qui lui a semblé exagéré. Il ajoute que la désignation des présidences se fera sur la base de cette répartition de siège au Conseil municipal.

La Présidente passe la parole à **Mme RAMBACH** qui n'a pas de communication.

La Présidente passe la parole à **M. APOTHELOZ**.

Rencontre avec les associations sportives

M. APOTHELOZ revient sur la rencontre d'hier soir, sur l'initiative et avec les membres de la commission sports, loisirs, mobilité douce et les associations sportives – sans tenue d'un procès-verbal, d'où l'absence d'un rapport de la présidence.

9 associations sportives qui œuvrent dans la commune sur les 10 invitées ont répondu présentes afin de faire plus ample connaissance, d'écouter leurs éventuels besoins et de leur permettre d'échanger entre elles.

M. APOTHELOZ a profité pour rappeler les travaux prochainement planifiés, à savoir ceux de la patinoire et de la toiture de la salle Duvillard/ancienne école, qui pourraient potentiellement impacter les activités des associations.

M. RAEMY, en sa qualité de président de ladite commission, confirme le bon déroulement de cette séance, et au vu de l'apport très positif pour toutes les parties, propose sa reconduction l'année prochaine.

M. APOTHELOZ réitère que l'ensemble des participants a été enchanté par cette rencontre.

IV. MOTIONS

La Présidente demande si quelqu'un propose une motion.

Aucune motion n'est proposée.

V. QUESTIONS ET DIVERS

La Présidente demande s'il y a des divers.

M. HENRIOD

- Commission finances : revient sur le rapport de la commission des finances du 20 mars, lu en début de séance. Il relève qu'une fois de plus le règlement du Conseil municipal n'est pas respecté, puisque le procès-verbal de la commission des finances n'a pas été approuvé. Il souligne par ailleurs qu'une des deux propositions faites en commission ne relève pas des compétences du Conseil municipal, mais de la Fondation. Il donne lecture du passage d'un extrait de la séance de la commission finances du 20 mars :

« M. HENRIOD estime que cette séance est à considérer comme une information et demande de fixer une autre séance de la commission des finances pour se prononcer sur la dotation, avec toutes les incidences financières sur les comptes de la Commune. Il est décidé, d'évoquer ce point lors de la séance de validation des comptes 2024 le 16 avril 2025. M. NODA GONZALEZ rappelle que les discussions sont confidentielles.

M. HENRIOD constate donc que les propos divulgués ce soir par M. NODA GONZALEZ n'avaient pas lieu d'être au vu de leur caractère confidentiel.

Mme MOULLET-BOURCHARDY, relevant que le procès-verbal de la commission des finances stipule que les décisions ont été prises à l'unanimité, précise qu'elles l'ont été à l'unanimité moins une voix.

M. JOYE

- Fondation communale pour le chauffage : estime que la commission des finances est prise en otage lorsque le Président de la Fondation communale du chauffage annonce une augmentation de tarif. Il note également que cet élément est annoncé alors que la commission des finances ne s'est pas encore prononcée sur l'ensemble des sujets abordés, et qu'une prochaine séance est prévue pour parvenir à un positionnement. **M. JOYE** déplore la communication d'éléments non validés, et fait remarquer que depuis 10 ans le SAFCO pointe un souci de fonctionnement de la Fondation. Cette situation s'illustre parfaitement autour de cette table, l'hémicycle étant amené à entendre des éléments qui ne sont pas encore validés. **M. JOYE** réitère que l'augmentation du coût du chauffage n'entre pas dans les attributions du Conseil municipal et réexprime son malaise de voir le sujet remonté en plénière.

Mme MOULLET-BOURCHARDY signale que le sujet n'est pas encore clos puisqu'il est prévu de le porter à l'ordre du jour de la prochaine commission des finances. **M. HENRIOD** revient sur le caractère confidentiel du contenu des commissions conformément à l'article 67 du Règlement du Conseil municipal, soulignant à Mme MOULLET-BOURCHARDY que ce rappel lui a déjà été formulé lors de la précédente séance.

M. NODA GONZALEZ revient sur la discussion de la dernière commission pour réitérer qu'une séance de commission doit faire l'objet d'un rapport au Conseil municipal.

M. JOYE précise qu'un rapport a vocation à informer de manière large, ce qui signifie que l'annonce d'éléments chiffrés n'a pas lieu d'être dans ce document, de surcroît en l'absence d'un positionnement de la commission.

M. NODA GONZALEZ suggère de solliciter le département juridique du SAFCO pour savoir précisément ce qui peut être divulgué dans un rapport au Conseil municipal.

M. NOVELLE relève que M. NODA GONZALEZ a bien fait de résumer les discussions de la commission. Il fait remarquer qu'aucune décision n'a été prise durant cette séance, du fait que la prochaine commission des finances a prévu de reprendre ce point à l'ordre du jour. Il rappelle la volonté de transparence souhaitée, sachant que les membres du Conseil municipal ont fait part de leur intention (motion déposée le 2 octobre 2024) d'injecter un montant de CHF 90'000.00/an pour venir en aide à la Fondation pour le chauffage. Il a également été demandé à la Fondation de trouver des solutions, soit une dotation qui serait accompagnée d'une augmentation du prix du kWh. Le vote de la Fondation, sur ces deux propositions, a en effet donné lieu à une abstention, mais 6 membres de la commission se sont positionnés pour. Un rapport sera à nouveau rédigé à l'issue de la prochaine commission des finances pour pouvoir ensuite soumettre une délibération concernant la dotation en séance plénière. Le rapport de M. NODA GONZALEZ ne trahit absolument rien.

M. HENRIOD signale que les membres de la commission ont reçu un courriel de Mme SNEIDERS qui leur rappelle la confidentialité du rapport – correction apportée par Mme SNEIDERS il s'agit bien du procès-verbal de la commission et non du rapport.

Mme RAMBACH constate que la production d'un rapport respecte une volonté de démocratie, et qu'il a toujours été dit que les présidences de commission pouvaient rapporter ce qu'elles souhaitaient pour autant que le contenu soit conforme aux propos émis en commission. Citant pour exemple la commission de la petite enfance, elle fait remarquer qu'en suivant la logique présentement défendue par certains Conseillers municipaux, il aurait fallu attendre la prochaine séance prévue à la rentrée pour pouvoir valider la présentation d'un rapport.

M. NOVELLE précise que cette confidentialité s'applique aux procès-verbaux de commissions.

M. HENRIOD fait remarquer que la substance du procès-verbal de la séance du 20 mars a été communiquée par M. NODA GONZALEZ et que les propos en question ne sont de surcroît pas exacts puisqu'il fait part d'une décision qui n'a pas eu lieu n'étant pas du ressort du Conseil municipal, mais de la Fondation.

M. RAEMY étant un des porteurs de la motion apporte une précision complémentaire. Pour commencer, il remercie la commission des finances de s'être penchée sur des alternatives, rappelant que l'objectif de la motion était de trouver des solutions qui évitaient des augmentations. Bien qu'ayant conscience que la décision appartienne au Conseil de la Fondation, il rappelle que la Commune a un certain poids pour donner une impulsion, étant le principal bailleur de fonds. A titre personnel, il regrette toutefois ce parti pris d'augmenter les tarifs malgré la solution proposée. Il ne pense pas que le montant du report de dettes de la Fondation mette en péril les finances de la Commune, au regard d'autres investissements plus conséquents, citant pour exemple la rénovation de la maison acquise en 2023. Il réitère ses remerciements à la commission des finances pour ses travaux et espère que ses membres trouveront une solution pour éviter une augmentation.

M. NOVELLE invite à distinguer les deux dossiers relatifs à cet objet, avec d'un côté la dotation qui agit sur le bilan, et de l'autre l'augmentation de tarifs pour pérenniser le fonctionnement de la Fondation. Il souligne qu'en 12 ans la Fondation n'a fait aucune augmentation de tarif, de même que la TVA n'a jamais été adaptée non plus. Il ajoute que le prix de l'énergie a été augmenté à deux reprises par les SIG sans qu'il y ait répercussion sur les clients de la Fondation. A un moment donné cette dernière, au travers de son Conseil de Fondation, se doit de prendre ses responsabilités pour pouvoir fonctionner de manière autonome, sans l'aide de la Commune, ce qui passe par une augmentation du prix du kWh. Personne n'apprécie les augmentations, mais M. NOVELLE invite à relativiser l'importance de cette dernière qui, selon ses calculs, représente une charge supplémentaire annuelle supportable pour les ménages. M. NOVELLE rappelle que le SAFCO a dans le viseur les comptes de la Fondation depuis une dizaine d'années, et qu'il préconise vivement la mise en place de solutions. Par ailleurs, il relève que les CHF 40'000.00 versés chaque année par la Commune à la Fondation pourront être affectés à d'autres dépenses si les comptes de cette dernière sont à l'équilibre.

M. ZBINDEN pense que la mise en place d'une évolution tarifaire plus progressive aurait été préférable stratégiquement. Lorsque les SIG ont augmenté leurs tarifs, la Fondation aurait pu à ce moment prévoir une répercussion en expliquant aux clients cet élément conjoncturel. Il interroge donc surtout la forme de cette augmentation plutôt que le fond, estimant que des petites mesures prises avant auraient probablement été moins impactantes sur le budget des ménages.

M. NOVELLE constate que le versement annuel à la Fondation de CHF 40'000.00 a toujours été accepté par le Conseil municipal. Personne au sein de cet hémicycle n'a objecté cette décision jusqu'à cette année, il relève la co-responsabilité des Conseillers municipaux.

M. JOYE observe que cette discussion n'a pas lieu d'être en plénière puisque le sujet appartient à la commission des finances, à ce stade. Il indique par ailleurs avoir demandé à plusieurs reprises, depuis des années, les modalités à respecter pour le rapport et qu'aucune réponse n'a été amenée par l'Exécutif. Fort de ce constat, il note que le Conseil municipal n'a jamais esquivé cette question, et que les membres travaillent et lisent les documents comme il se doit.

Mme RAMBACH partage les propos de M. JOYE sur le fait que la discussion appartient à la commission des finances. A l'issue de la prochaine séance, un rapport sera présenté, et une délibération sera amenée en plénière sur la base d'éléments tangibles et chiffrés, pour que le Conseil municipal puisse valider ou pas les options retenues en commission.

M. NOVELLE souligne encore une fois que le Conseil municipal se prononcera uniquement sur la dotation puisque la décision sur l'augmentation du kWh appartient à la Fondation.

M. ZBINDEN a bien compris que le Conseil municipal n'a pas son mot à dire sur cet objet. Il précise que son intervention se limitait à déplorer le fait que le Conseil de la Fondation n'ait pas opté plus tôt pour une augmentation progressive. Pour lui, en l'absence de prérogative du Conseil municipal sur ce sujet, le débat est clos.

M. NODA GONZALEZ est d'avis que la question se pose en effet de savoir si une augmentation en 10 ans est préférable à plusieurs augmentations sur une période de 10 ans.

M. PHILIPP constate que par cette décision de non-augmentation durant 10 ans la Fondation a fait un cadeau à tous les utilisateurs de CADIOM pendant cette même période, notamment contrebalancé par le financement apporté par la Commune, et donc par les impôts des concitoyens. Il ne voit donc pas le problème, d'autant plus que cette augmentation ne s'élève qu'à 10 %.

M. JOYE invite M. NODA GONZALEZ à poser sa question au Président de la Fondation lors de la prochaine commission des finances.

La Présidente clôt la discussion sur ce sujet qui sera débattu en commission des finances la semaine prochaine.

- Rencontre avec les associations sportives : **M. JOYE** remercie le Président de la commission pour avoir lancé cette initiative qui a remporté un franc succès. Il signale en revanche que certains points assez alarmants sont ressortis de cette rencontre au niveau de la sécurité (M. JOYE fait référence à des balles perdues lors de matchs sur la patinoire inline pouvant mettre en danger des personnes). Il demande donc à la présidence de planifier une nouvelle séance pour pouvoir définir un plan d'action par rapport aux éléments remontés.

M. HENRIOD suggère la mise en place d'un contrat de prestation entre chacune des associations et la Commune, qui établisse clairement les attentes exprimées lors de cette séance, en distinguant celles qui ne sont pas du ressort de la Commune, mais en tenant également compte de l'apport des associations dans la vie communale.

M. APOTHELOZ indique que la Commune a établi une convention avec chaque association. Ce document, renouvelé chaque année, stipule les attentes et responsabilités de chaque partie.

Sur la base de son expérience, **M. HENRIOD** invite à faire figurer dans la convention qui lie la Commune et le club de hockey, la demande d'une plus grande participation de l'association dans les manifestations communales au regard des investissements consentis par la commune.

Mme RAMBACH

- Fondation petite enfance Confignon/Aire-la-Ville : après vérification des statuts adoptés par le Conseil municipal en 2020, **Mme RAMBACH** précise que le Conseil de la Fondation est composé d'un représentant pour chaque Commune désigné par l'Exécutif, d'un Conseiller municipal de chaque groupe politique représenté au Conseil municipal, pour chaque Commune, dont obligatoirement la présidence de la commission sociale / petite enfance.

M. CHRISTIN

- Place de stationnement / parking du cimetière : il a observé que les places situées à proximité du cimetière ont été réservées et souhaite savoir si cela est définitif.

M. NOVELLE explique que les 4 places en question sont réglementées par l'horodateur. En effet, actuellement 2 places sont attribuées à des locataires de l'immeuble 64 Vieux-Four le temps des travaux de création d'un salon de coiffure dans l'ancienne écurie. Il précise que les panneaux sont officiels et qu'ils ont été posés par la Police municipale.

M. LANZA

- Regards enfoncés sur la rue du Vieux-Four : signale que plusieurs regards se sont enfoncés sur la rue du Vieux-Four, créant un danger notamment pour les vélos. **M. NOVELLE** répond que cette problématique a été remontée aux SIG. La planification des travaux est donc entre les mains des SIG.
- Bornes de recharge véhicule électrique : **M. NOVELLE** informe que les bornes ont été installées il y a environ un mois. La mise en service est en attente de la signalisation officielle, prévue le 15 mai, laquelle sera verticale et au sol.

M. PHILIPP

- Concert au Victoria Hall : rappelle qu'un habitant d'Aire-la-Ville se produira en soliste vendredi, soit après-demain, au Victoria Hall, ce qui s'avère tout à fait exceptionnel dans l'histoire de la commune. Il invite les membres du Conseil municipal qui le souhaitent à s'y rendre.

Sans autre commentaire, **la Présidente** clôt la séance à 20h46.